

GLOBAL BIOENERGIES

Bernard Chaud rejoint Global Bioenergies comme directeur de la stratégie industrielle. Il a notamment travaillé dans l'industrie chimique, l'industrie sucrière et la fonction publique (ministère de l'Agriculture).

SÉCHÉ ENVIRONNEMENT

Séché Environnement a nommé six nouveaux administrateurs dans son conseil d'administration : **Pascale Amenc-Antoni** (dirigeante de la publication Energymed), **Guillaume Cadiou** (Caldérys, groupe Imerys), **Pierre-Henri Chappaz** (groupe Rothschild), **Carine Salvy** (Calla Consult), **Maxime Séché** (Séché Environnement) et **Françoise Tazinat** (CDC Entreprise). Ces nominations portent de cinq à dix le nombre d'administrateurs, équilibrent les compétences et la parité.

SMPIPA

Charles de la Verpillière, vice-président du conseil départemental et député de l'Ain, a été élu président du Syndicat mixte du parc industriel de la plaine de l'Ain (SMPIPA). Le parc qui accueille 142 entreprises a la double certification Iso 14001 et Emas. Il est aussi labellisé Lucie.

DANS LE MENSUEL DE JUIN 2015

■ L'union fluviale fait la force

La toute jeune agence de développement Medlink Ports, regroupant tous les ports de l'axe Rhône-Saône, multiplie les initiatives pour prendre des parts de marché à la route.

■ Méthanisation : quelles responsabilités des territoires ?

L'implantation et la pérennité d'unités de production de biogaz ne tient pas seulement au gisement de matières méthanogènes, mais aussi à la volonté des élus d'accompagner le projet.

INTERVIEW

DANIEL BOUR

« Le photovoltaïque doit être traité comme l'éolien »

Le président d'Enerplan, syndicat des professionnels du solaire, dresse un sévère état des lieux du marché photovoltaïque français. Et pointe les mesures à prendre.

Comment se porte la filière photovoltaïque en France ?

Inutile de se voiler la face : l'état de la filière est très mauvais. Sans mesures qui entreraient en vigueur dès 2016, le pire reste à venir. Dès le second semestre 2015, le nombre de projets va chuter. Pour la filière, le grand chantier est aujourd'hui de faire reconnaître l'énergie solaire à sa juste valeur en France. L'administration nous traite avec méfiance. On continue de nous faire payer la bulle des années 2008-2010. Il faudrait plutôt se montrer pragmatique et anticiper l'avenir.

Comment voyez-vous l'avenir du photovoltaïque se dessiner ?

Distinguons trois marchés. D'abord, les centrales au sol. Nous demandons qu'elles soient traitées comme l'éolien terrestre ! Attention, il ne s'agit pas de rabaisser l'éolien, mais plutôt de libérer le solaire. Les deux filières sont complémentaires. Le photovoltaïque au sol ne coûte pas plus cher à la collectivité que l'éolien et représente une filière industrielle au moins aussi présente sur le territoire français. Les centrales photovoltaïques ne posent pas non plus de problème en termes d'acceptabilité. Nous ne pouvons pas accepter d'être traités différemment de l'éolien. Ensuite, il y a le photovoltaïque en toiture, chez le particulier d'une part, sur les grandes toitures d'autre part. Plaçons-nous dans une logique d'énergie locale et cherchons



à favoriser l'autoconsommation. C'est le modèle qui coûtera le moins cher à la collectivité et c'est l'avenir de la filière. Dans le résidentiel, les projets représentent des puissances limitées. Il y a une forte demande et l'offre existe. Il faut simplement trouver le

système pour que l'électricité qui ne sera pas autoconsommée soit achetée, et non perdue. Avec les plus grandes toitures, la situation est plus délicate. À de rares exceptions près, les sites ne pourront pas entièrement autoconsommer leur production. Travaillons donc sur le stockage de l'électricité et sur les logiques de boucles d'énergie locales. C'est à l'Ademe de lancer de telles expérimentations.

Quelle est la mesure la plus urgente à prendre ?

Au lieu des actuels appels d'offres, qui sont insuffisants en volume comme en régularité, nous demandons l'ouverture pour dix-huit mois d'un guichet unique pour les centrales au sol, suivant les mêmes modalités que l'éolien terrestre. Ensuite, puisque l'Union européenne impose des appels d'offres à partir de 2017, prévoyons-les dès maintenant pour les grandes toitures et les ombrières. Ces projets sont ceux qui fourniront des volumes significatifs à la filière et qui permettront de développer les savoir-faire nécessaires pour remporter des marchés à l'international. TB